

qui travailleront ensemble plus étroitement et plus fréquemment dans les intervalles entre les Sommets annuels;

- demandent aux sept ministres des Finances d'examiner collectivement, au moins une fois par an, leurs objectifs et prévisions économiques respectifs en utilisant les indicateurs spécifiés ci-dessous, en accordant une attention particulière à leur compatibilité mutuelle.

Avec les représentants de la Communauté européenne:

- déclarent que les objectifs d'une meilleure coordination devraient inclure expressément la promotion d'une croissance économique non inflationniste, le recours accru aux incitations du marché pour favoriser l'emploi et l'investissement productif, l'ouverture du système des échanges et des investissements internationaux, et le progrès vers une plus grande stabilité des taux de change;
- réaffirment l'engagement pris au Sommet de Versailles en 1982 de coopérer avec le FMI pour renforcer la surveillance multilatérale, en particulier entre les pays dont les monnaies constituent le DTS, et demandent que, dans l'exercice de cette surveillance et en association avec le directeur général du FMI, leurs prévisions économiques respectives soient passées en revue en prenant en compte des indicateurs tels que les taux de croissance du PNB, les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les taux de chômage, les niveaux de déficit budgétaire, les balances courantes et les balances commerciales, les taux de croissance des agrégats monétaires, les réserves et les taux de change;
- invitent les ministres des Finances et les banques centrales à faire, dans l'exercice de la surveillance multilatérale, tous les efforts nécessaires pour parvenir à un accord sur les mesures correctives à apporter toutes les fois qu'il se produit une déviation importante par rapport à une orientation projetée; et recommandent que les mesures correctives s'appuient avant tout sur les conditions économiques fondamentales sous-jacentes tout en réaffirmant l'engagement pris à Williamsburg en 1983 d'intervenir sur les marchés des changes lorsque ce sera utile;

Les chefs d'État ou de gouvernement:

- demandent au groupe des cinq ministres des Finances d'inclure dans leurs réunions le

Canada et l'Italie toutes les fois qu'il sera discuté et traité de la gestion ou de l'amélioration du système monétaire international et des mesures de politique économique y afférentes;

- invitent les ministres des Finances à faire rapport au prochain Sommet économique.

Ces améliorations de la coordination devraient être accompagnées d'efforts semblables au sein du Groupe des dix.

8. L'application de ces politiques par les pays industrialisés peut aider les pays en développement dans la mesure où elle renforce l'économie mondiale, crée les conditions d'une baisse des taux d'intérêt, permet d'accroître les flux financiers vers les pays en développement, favorise les transferts de technologie et améliore l'accès aux marchés des pays industrialisés. En même temps, les pays en développement et notamment les pays débiteurs pourraient être amenés à jouer un plus grand rôle dans l'économie mondiale en adoptant des politiques d'ajustement structurel efficaces associées à des mesures visant à mobiliser l'épargne nationale, à encourager le rapatriement des capitaux, à créer un climat plus propice aux investissements étrangers et à promouvoir des politiques commerciales plus ouvertes. À cet égard, constatant en particulier la situation difficile qu'affrontent les pays très dépendants des exportations de produits de base, nous convenons de continuer à soutenir leurs efforts pour assurer une plus grande part de la transformation de leurs produits, pour diversifier leurs économies, et nous convenons de tenir compte de leurs besoins en matière d'exportation dans la formulation de nos propres politiques commerciales et internes.

9. Les flux financiers privés continueront de jouer un rôle important pour répondre à leurs besoins de développement. Nous réaffirmons notre volonté de maintenir et au besoin d'accroître les flux financiers publics tant bilatéraux que multilatéraux vers les pays en développement. À cet égard, nous attachons une grande importance à une huitième reconstitution rapide et substantielle des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) et à une augmentation générale du capital de la Banque mondiale lorsque ce sera nécessaire. Nous attendons des progrès dans la mise en oeuvre de l'agence de garantie multilatérale pour l'investissement.

10. Nous réaffirmons que l'approche au cas par cas des problèmes de la dette internationale conserve toute son importance. Nous saluons les